



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 26 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer pour la mandature 2012/15, Bernard Prévault proposé à la présidence

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 19 juin 2012, sous la présidence de Véronique Borzeix, adjointe au sous-directeur des produits et marchés à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) au ministère en charge de l'Agriculture.

La présidente de séance a procédé à l'installation du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales pour la nouvelle mandature 2012/15.

Après un vote à bulletin secret, les membres du Conseil ont rendu un avis en vue de la désignation de leur président. Le Conseil a ainsi proposé au ministre en charge de l'Agriculture de reconduire Bernard Prévault, issu du collège « coopératives agricoles », à la présidence du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Sa nomination sera officialisée par un arrêté signé du ministre en charge de l'Agriculture.

Bernard Prévault a tenu à remercier les membres du Conseil pour cette confiance renouvelée et le travail important effectué au sein des Conseils de ces dernières années, grâce à l'implication de l'ensemble des familles professionnelles.

À l'occasion de ce Conseil, FranceAgriMer a communiqué les dernières données économiques disponibles dans ses services sur les marchés des plantes aromatiques, des plantes médicinales et des plantes à parfum.

Plantes aromatiques et médicinales : une demande soutenue sur le marché mondial

La demande industrielle est soutenue sur le marché mondial des *plantes médicinales* (qui représente environ 64 milliards de dollars) tant sur le secteur des médicaments à base de plantes (33 milliards de dollars pour 2013), des compléments alimentaires que des produits cosmétiques (perspectives de croissance de l'ordre de 5,5 %) notamment celui des produits cosmétiques bio (près de 350 millions d'euros en 2011 pour le marché français).

Face à cette demande soutenue, la production française (environ 3 000 hectares hors pavot) gagne peu à peu des parts de marché en mettant en avant ses atouts : le savoir-faire, la qualité, la régularité de l'offre et la transparence. Cela se traduit par une contractualisation croissante ou des engagements moraux forts de la part de l'aval.

Pour ce qui concerne les *plantes aromatiques*, la demande croissante de qualité de la part des consommateurs conduit à une fidélisation des relations commerciales et, comme pour le marché des plantes médicinales, la demande est soutenue. Un réajustement des prix s'est opéré et un engagement volontaire de la part de l'aval est constaté.

À noter, des évolutions différentes selon les secteurs :

- marché des mélanges : demande moins active ;
- marché du Label Rouge : demande en légère augmentation ;
- marché des plantes fraîches : hausse des volumes et des prix ;
- marché des plantes bio : demande toujours en croissance.

Pour répondre à cette évolution des marchés, la production française (environ 2 000 hectares) doit relever des défis majeurs :

- le développement par l'intégration de nouveaux producteurs avec des investissements lourds à réaliser en matière de technicité, de savoir-faire, de matériels spécifiques. FranceAgriMer a mis en place un dispositif d'aides aux investissements destiné aux exploitations de production et aux entreprises de transformation ;

- la disparition effective ou programmée à court terme d'usages herbicides et/ou phytosanitaires et son influence sur les coûts de production.

La production française dispose néanmoins d'atouts majeurs : la qualité, le savoir-faire et les services offerts par l'organisation économique (appui technique, formation, regroupement de l'offre, environnement commercial ...).

Pour en savoir plus : *Éléments de conjoncture. Marchés des plantes aromatiques et médicinales, 19 juin 2012, FranceAgriMer*

Plantes à parfum : des tensions sur le marché des huiles essentielles de lavande clonale

Les informations sur la conjoncture des marchés des huiles essentielles de lavandes et lavandins, émanant du Comité interprofessionnel des huiles essentielle françaises (Cihef), font apparaître une certaine tension en matière d'écoulement de la récolte 2011, notamment en ce qui concerne les lavandes clonales, les plus concurrencées par les lavandes d'origine étrangère.

Selon le Cihef, cette tension serait principalement due au niveau de prix élevé atteint après plusieurs campagnes de hausse successive, favorisant de fait la substitution des huiles essentielles et pénalisant leur emploi dans les nouvelles formulations.

En ce qui concerne les plantes à parfum de Grasse traitées par l'industrie locale, dans l'hypothèse de conditions de récolte favorables, il apparaît une certaine adéquation entre les besoins exprimés par les transformateurs et les prévisions de récolte 2012, même si les situations particulières à chacune des quatre espèces sont très nuancées : un marché comparable à celui de l'an dernier pour la fleur d'oranger bigaradier ; une certaine dynamique pour la rose centifolia et le jasmin (dont une bonne partie des récoltes est contractualisée ou intégrée), un manque de visibilité à terme pour la feuille de violette très concurrencée par les productions étrangères.

Pour en savoir plus : *Éléments de conjoncture. Marchés des plantes à parfum, 19 juin 2012, FranceAgriMer*

Recensement agricole 2010 : les premiers résultats pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les premiers résultats du recensement de l'agriculture 2010 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont été présentés aux membres du Conseil. Il s'agit de résultats partiels, spécifiquement mis à disposition par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture, qui avait inclus dans le formulaire général un volet détaillé sur ces productions.

Ces résultats mettent en évidence une tendance générale de développement des productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales au cours de la dernière décennie pour atteindre, en France métropolitaine, près de 38 000 ha mis en culture sur un peu moins de 4 500 exploitations.

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont plutôt considérées comme des cultures de diversification, en association avec les grandes cultures mais les exploitations les plus spécialisées en cultivent plus de 10 ha et représentent plus de 70 % de la surface totale en plantes à parfum, aromatiques et médicinales. À noter : les chefs d'exploitations cultivant des plantes à parfum, aromatiques et médicinales apparaissent globalement moins âgés que la moyenne de l'ensemble des chefs d'exploitation français.

Des résultats complémentaires seront prochainement étudiés.

Pour en savoir plus : *Premiers résultats du recensement de l'agriculture 2010 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, 19 juin 2012, FranceAgriMer*

Ces documents sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales se réunira le 10 octobre 2012 à Volx (délégation nationale de FranceAgriMer).

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr